



APPEL POUR LE SAUVENTAGE DU SIÈCLE ENGAGEONS NOTRE VILLE

Je, soussigné(e) Juliette CHESNEL-LE ROUX,
maire / tête de liste aux élections municipales de 2026 dans la commune de NICE,
m'engage à mettre en œuvre lors de mon mandat, ou à maintenir le cas échéant,
tout ou partie des mesures du Sauvetage du siècle :

- Mesure 1.** Fixer un objectif de réduction de 50 % de la consommation de produits d'origine animale d'ici 2032 dans la politique alimentaire urbaine, en l'inscrivant dans un document officiel et engageant, voté en conseil municipal (PAT, SPASER, PCAET, plan d'action alimentaire municipal ou tout autre cadre garantissant son application effective).
- Mesure 2.** Instaurer une option végétarienne quotidienne dans les cantines scolaires (ne comportant ni viande, ni poisson).
- Mesure 3.** Instaurer deux journées végétariennes hebdomadaires dans les cantines scolaires (ne comportant ni viande, ni poisson).
- Mesure 4.** Instaurer une journée végétalienne hebdomadaire en restauration scolaire (a minima le plat principal ne comportant aucun produit d'origine animale).
- Mesure 5.** Mener annuellement une démarche à destination du grand public et/ou des restaurateurs pour encourager et accompagner le développement d'une alimentation plus végétale (charte entre la ville et ses restaurateurs, festival dédié, participation au Veganuary, ou toute autre campagne de promotion à visée structurante).
- Mesure 6.** Déclarer et s'engager à proposer systématiquement une offre végétale significative dans les buffets des réceptions officielles de la ville pour le mandat 2026-2032.
- Mesure 7.** Intégrer un objectif d'exclusion des produits issus de l'élevage sans accès au plein air dans une stratégie d'achats publics responsables, en l'inscrivant dans un document officiel et engageant adopté par délibération en conseil municipal (SPASER, charte locale d'achats publics responsables, ou tout autre cadre garantissant cet engagement).
- Mesure 8.** Intégrer un objectif d'exclusion des produits issus de la pisciculture dans une stratégie d'achats publics responsables, en l'inscrivant dans un document officiel et engageant adopté par délibération en conseil municipal (SPASER, charte locale d'achats publics responsables, ou tout autre cadre garantissant cet engagement).

Date et signature :

10/10/25 Juliette Chesnel-Le Roux